



## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

### **Projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté cadre du 20 février 2023 relatif à la mise en place de mesures coordonnées et progressives de limitation des usages de l'eau par bassin versant en cas de sécheresse**

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 14 octobre 2024 au 4 novembre 2024 inclus**.

A cet effet, une copie du projet de décision accompagnée d'une note de présentation :

➤ sera publiée sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques/Eau> ;

➤ sera mise à disposition sur support papier à la préfecture de l'Aisne et dans les sous-préfectures du département sur demande selon les modalités prévues par l'article D. 120-1 du code de l'environnement.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à [ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service environnement - Consultation du public – unité politiques publiques de l'eau  
50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cédex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **4 novembre 2024 inclus**.

À Laon, le **11 OCT. 2024**

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

  
Vincent Royer